

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 1

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— formé entre 1963 et 1972 environ 450 000 personnes astreintes à servir dans la protection civile. Nous instruisons chaque année plus de 100 000 personnes dans 41 centres d'instruction (les autres centres sont en construction ou à l'état de projet); — acheté du matériel de protection civile dont le prix s'est élevé à environ 400 millions de francs; ce matériel a été livré aux cantons et aux communes;

— un organe d'information. Grâce à l'«Union suisse pour la protection des civils» (dont le président est Monsieur le Conseiller national Léo Schürmann, docteur en droit), nous disposons d'une revue spécialisée, connue sous le titre de «Protection civile», dont le tirage augmente chaque mois (actuellement 35 000 exemplaires) et qui renseigne dans les trois langues officielles sur la protection civile. A cela s'ajoute le service de presse bimensuel de l'Union suisse pour la protection des civils.

Tous ces résultats positifs dont nous pouvons être fiers à juste titre ne peuvent cependant nous faire oublier qu'il existe encore des lacunes:

— Nous ne sommes pas encore parvenus à faire accréditer l'idée de la protection civile auprès de l'ensemble de notre peuple au même titre que la défense militaire.

— Pour le moment, l'occupation des abris et le séjour prolongé dans ces derniers devraient être encore improvisés.

— L'organisation du commandement est loin d'être réalisée partout; dans la plupart des cas, il manque le poste de commandement protégé avec la centrale d'alarme.

— Il manque également la «station radio locale» qui est encore à l'état de projet; en d'autres mots, il manque pour le moment la liaison sans fil à sens unique entre l'organe directeur local de l'organisme de protection civile et les organes directeurs d'abris.

— Les contrôles et la mise sur pied de la protection civile ne seront que peu organisés.

— L'état des préparatifs de protection civile diffère encore beaucoup d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre.

En résumé, nous pouvons dire qu'après dix années de protection civile, nous nous trouvons actuellement juste avant la «mi-temps». Nous avons une avance relativement considérable en ce qui concerne les mesures à long terme et particulièrement dans le domaine des constructions que l'on ne peut évidemment pas réaliser d'un jour à l'autre. Quant à l'organisation et l'instruction, nous sommes obligés à improviser encore dans bien des cas.

Les aspects économiques de la protection civile

Les 230 millions de francs inscrits au budget de l'Office fédéral de la protection civile représentent moins du 10 pour cent du budget militaire. Chaque année, la Confédération, les cantons, les communes ainsi que les particuliers dépensent ensemble à peu près 350 millions de francs pour la protection civile.

Du point de vue de l'économie publique, il n'est pas sans importance que nous finançons les abris d'après le principe de la plus-value. En d'autres termes, l'Etat ne subventionne que les dépenses

nécessaires au renforcement des constructions et aux installations, ce qui permet de transformer une simple cave en un abri bien aéré et conforme aux exigences actuelles. Par conséquent, nous devons dépenser en moyenne dans notre pays seulement 500 francs environ par place protégée. Ainsi, nous avons les abris les moins coûteux.

Du point de vue de la politique économique, il est également important que, déjà en temps de paix, la majeure partie des abris soient utilisés comme caves, dépôts, garages souterrains, etc.

La femme et la protection civile

Une question qui revient sans cesse concerne la participation de la femme à la protection civile. D'après la constitution et la loi, les femmes ne peuvent s'engager que volontairement dans la protection civile. Après avoir reçu une formation de base de cinq jours, elles servent dans la protection civile pendant un à deux jours chaque année, ceci à leur lieu de domicile ou à proximité de celui-ci, ce qui leur permet en général de passer la nuit chez elles, à la maison. Les femmes qui s'engagent dans la protection civile ne sont donc pas «arrachées» à leurs familles; au contraire, elles bénéficient d'une instruction qui, au fond, fait partie de la formation des adultes et dont elles peuvent tirer profit à beaucoup d'égards également dans leur foyer. A ce sujet, rappelons simplement l'instruction des premiers secours et celle concernant l'extinction des débuts d'incendies.

En Suisse, 23 000 femmes sont actuellement incorporées dans la protection civile, ces effectifs représentent à peu près le 10 pour cent de ce qui serait nécessaire pour atteindre un rendement optimum des organismes.

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarzerstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an.

Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.

Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Protección civil
Protección civil
emag norm
emag norm

8213 Neunkirch

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09
verlangen

Telefon 053-614 81



Sektion Graubünden des SBZ

Die diesjährige Generalversammlung ist auf Samstag, den 22. März, in Chur angesetzt. Sie steht im Zeichen des Konfliktes im Nahen Osten mit einem Filmvortrag über den Zivilschutz in Israel. Die Mitglieder werden gebeten, dieses Datum zu reservieren. Die persönliche Einladung folgt später.

Schweizerischer Bund für Zivilschutz
Sektion Graubünden